

30 mai 2006

06.137

**Interpellation du groupe radical****Initiative COSA: quelles conséquences pour le canton?**

Le 24 septembre, le peuple sera amené à se prononcer sur l'initiative populaire du parti socialiste "Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS", dite initiative COSA. Cette initiative vise à modifier l'actuelle clé de répartition du bénéfice ordinaire de la BNS (deux tiers pour les cantons et un tiers pour la Confédération) pour attribuer désormais ce bénéfice à l'AVS, sous réserve d'un montant de 1 milliard de francs laissé aux cantons.

L'acceptation de cette initiative aurait des conséquences graves sur les finances de la Confédération et des cantons, ceux-ci touchant actuellement env. 1,7 milliard de francs de la BNS chaque année.

Nous souhaitons donc interpellier le Conseil d'Etat sur les points suivants:

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire combien le canton de Neuchâtel perdrait en cas d'acceptation de l'initiative COSA? Le montant de 15 millions de francs, articulé dans certains médias, est-il correct?
2. La planification financière du Conseil d'Etat, inscrite dans le cadre des mécanismes de maîtrise des finances, tient-elle compte de l'éventuelle acceptation de l'initiative COSA? De quelle façon cette planification financière serait-elle touchée en cas d'acceptation de l'initiative COSA?
3. Si l'initiative COSA est acceptée, comment le Conseil d'Etat compte-t-il compenser le montant qui viendra péjorer les finances cantonales? Par des hausses d'impôts? Par des mesures d'économies supplémentaires?
4. Le Conseil d'Etat compte-t-il s'engager avec force dans la campagne contre cette initiative et défendre ainsi les intérêts du canton dans son ensemble, au-delà des clivages partisans? Quelles actions le Conseil d'Etat envisage-t-il?

**L'urgence est demandée.**

*Signataires:* R. Comte et J.-B. Wälti.